

Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

du 24 juin 2020

Extrait des délibérations

Délibération relative à la suppression de quinze postes au sein de la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne

Vu la stratégie, le schéma régional d'organisation des missions et les schémas sectoriels adoptés par la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le statut du personnel administratif des CCI, notamment son article 35-1 ;

Vu les relevés de décisions de la Commission Paritaire Régionale des 12 décembre 2019 et 12 mars 2020 ;

Vu les avis du Bureau de la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne des 9 décembre 2019, 9 mars 2020 et 22 juin 2020 ;

Vu les délibérations de l'Assemblée Générale de la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne des 16 décembre 2019 et 17 et 18 mars 2020 ;

Exposé des motifs

Concernant le volet apprentissage :

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et la signature du Contrat d'Objectif et de Performance entre le ministre de l'économie et des finances et CCI France contiennent des dispositions relatives à la suppression des missions des CCI en matière de collecte de la taxe d'apprentissage et d'enregistrement des contrats d'apprentissage. Plus précisément sur le volet enregistrement des contrats d'apprentissage, la Loi Avenir Professionnel transfère à compter du 1er janvier 2020 l'enregistrement des contrats aux opérateurs de compétences.

Le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a par ailleurs décidé de la suppression pour 2020 des financements pour les développeurs de l'apprentissage.

La perte de financement impacte directement les actions développées en interne telles que les journées chrono de l'alternance, la nuit de l'orientation.

Par ailleurs, dans son plan de transformation, CCI Formation – EKLYA School of Busines, se positionne clairement comme un acteur de l'enseignement supérieur. A ce titre, il a été décidé dans le cadre du plan stratégique de supprimer les formations de niveau Bac et les BTS qui étaient déficitaires et qui n'entraient plus dans le champ de l'enseignement supérieur.

Dans un premier temps, les formations spécialisées en Librairie, qui n'arrivaient pas à équilibrer leur business-modèle ont été supprimées (Vendeur Conseiller Commercial Libraire et Gestionnaire d'Unité Commerciale Libraire).

Dans un second temps, ce sont les formations de niveau Bac CPVE (conseiller de vente en parfumerie cosmétique) qui sont supprimées ainsi que les BTS réalisés en alternance avec l'IFIR, qui ne correspondent pas aux volumes d'équilibre du marché (60 apprenants contre un équilibre à 200), et au positionnement stratégique de l'école.

Un total de 13 postes budgétaires est impacté, dont la suppression a été décidée lors de l'Assemblée Générale de la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne du 16 décembre 2019. Ce projet a fait l'objet d'une information préalable lors de la Commission Paritaire Régionale du 12 décembre 2019.

Ces 13 postes budgétaires correspondent aux postes suivants :

- Au sein de la Direction de l'Entrepreneuriat du Commerce et de la Proximité, service apprentissage et CFI : 1 poste

Un poste de responsable de pôle service apprentissage et CFI niveau 6 – emploi manager I.

- Au sein de la Direction de l'Entrepreneuriat du Commerce et de la Proximité, service apprentissage : 9 postes

Le poste de coordinateur formalités niveau 5, emploi coordinateur.

6 postes de chargé(e) de formalités polyvalent niveau 4, emploi chargé de formalités, occupés par :

- ... - délégation de St Etienne ;
- ... - délégation de Lyon ;
- ... - délégation de Lyon ;
- ... - délégation de Lyon ;
- ... - délégation de Lyon ;
- ... - délégation de Lyon (poste 50% apprentissage / 50% CFE). 2 postes de chargé(e) de

formalités niveau 4, emploi chargé de formalités occupés par :

- ... - délégation de St Etienne ;
- ... - délégation de St Etienne.

- Au sein de la Direction de la Formation et de l'Enseignement Supérieur, Pôle Alternance Emploi Orientation et Enseignement supérieur : 2 postes

Un poste d'assistante niveau 3 – délégation de Lyon.

Le poste de développeur apprentissage niveau 6, emploi chargé de projets – délégation St Etienne.

- Au sein de la Direction de la Formation et de l'Enseignement Supérieur, Pôle formation initiale, service pédagogie : 1 poste

Le poste d'Assistante pédagogie programme BTS niveau 4 – emploi attaché commercial – délégation de Lyon.

Pour l'ensemble de ces postes, le devenir des collaborateurs les occupant est d'ores et déjà en cours d'étude.

Les missions inscrites au Contrat d'Objectifs et de Performance (médiation, contrôle pédagogique) et le projet Orientation proposé par la CCIR qui prévoit un ambitieux plan de développement de l'orientation proposé au financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes permettent d'envisager la création d'un nouveau modèle organisationnel. De nouveaux postes ont été et vont être créés pour répondre aux nouvelles missions, ces postes ont été et seront ouverts en priorité aux collaborateurs concernés par les suppressions de postes.

A ce jour, les ouvertures de postes ont d'ores et déjà permis le reclassement de :

- ... sur le poste de Référent technique apprentissage et orientation à compter du 1^{er} mars 2020 ;
- ... sur le poste de Chargée d'accompagnement apprentissage et orientation à compter du 1^{er} mars 2020 ;
- ... sur le poste de Chargée de formalités internationales à compter du 17 février 2020.

Concernant le volet formation :

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et la signature du Contrat d'Objectifs et de Performance entre le ministre de l'Economie et des Finances et CCI France contiennent des dispositions relatives à la suppression des missions des CCI en matière de collecte de la taxe d'apprentissage et d'enregistrement des contrats d'apprentissage.

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a par ailleurs décidé de la suppression pour 2020 des financements pour les développeurs de l'apprentissage. La perte du financement associé impacte directement les actions développées en interne, telles que les journées chrono de l'alternance et la nuit de l'orientation.

De plus, afin de faire face à un environnement de plus en plus concurrentiel et de permettre à CCI Formation de poursuivre ses activités, la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne souhaite filialiser les activités formation continue et formation initiale.

Afin de bien distinguer les activités déployées par CCI Formation et par EKLYA, il est envisagé de créer une société commerciale (SAS) pour porter les activités de formation continue et de créer une association à but non lucratif pour assurer l'activité de formation initiale (EKLYA).

L'objectif poursuivi est de donner la capacité à ces deux entités de se positionner efficacement face à la forte concurrence, de dégager de la rentabilité et de mettre en place les perspectives d'une rémunération plus dynamique pour les collaborateurs.

La CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne s'est engagée dans un travail ambitieux de réorganisation au regard de l'évolution de ses missions et de ses projets.

Les missions inscrites dans le Contrat d'Objectifs et de Performance (médiation, contrôle pédagogique) et le projet Orientation proposé par la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes qui prévoit un ambitieux plan de développement de l'orientation sur financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes permettent d'envisager la création d'un nouveau modèle organisationnel.

L'ensemble des missions sera porté par une seule et même équipe rattachée au pôle formalités de la direction Entrepreneurat Commerce et Proximité.

Ce nouveau modèle organisationnel nécessite de supprimer un poste du budget de la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne qui délibèrera à cet effet lors de son Assemblée Générale du 29 juin 2019. Le poste concerné est celui de Directeur de la formation et de l'enseignement supérieur, niveau 8 – emploi Directeur, occupé par Monsieur Christophe DUDON.

Ce projet a fait l'objet d'une information préalable lors de la Commission Paritaire Régionale du 12 mars 2020.

Concernant le volet relatif au Musée des Tissus et des Arts décoratifs :

Le contexte de réforme profonde des établissements du réseau consulaire engagées depuis 2010 et les mesures financières extrêmement contraignantes imposées par l'Etat ont conduit la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne à rationaliser ses activités et redéfinir son périmètre d'actions.

Dans ce contexte la CCI a considéré que la gestion de Musées de France (le Musée des Tissus et le Musée des Arts décoratifs) ne relevait plus de ses compétences.

Afin de préserver ces institutions culturelles, un Groupement d'intérêt public a été créé le 14 janvier 2019 avec la Région Auvergne Rhône-Alpes et UNITEX.

Dans le cadre de ce GIP, la contribution de la CCI a été arrêtée à 500 000 euros par an, contribution qui se traduit à travers la mise à disposition des collaborateurs sous statut consulaire en place au moment de la création de la structure juridique.

Concrètement, la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne a alors proposé à chaque collaborateur concerné sa mise à disposition auprès du GIP pour une durée de deux ans à compter du 14 janvier 2019 (date d'installation du GIP) dans les conditions prévues par l'annexe 2 à l'article 28 du Statut du personnel administratif des CCI.

Les collaborateurs ont alors été informés du choix s'offrant à eux :

- S'inscrire dans le nouveau et ambitieux projet Muséal en acceptant leur mise à disposition pour deux ans ;

- Décider de refuser leur mise à disposition.

Les raisons économiques qui ont conduit la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne à ne plus porter seule le Musée des tissus et des arts décoratifs étaient susceptibles d'entraîner la suppression de la totalité des postes permanents qui leur étaient rattachés.

Au regard des refus de mise à disposition exprimés en janvier 2019, 8 postes ont à ce titre fait l'objet d'une suppression.

La création du GIP a engendré de profondes modifications dans les processus de gestion administrative et financière, engendrant une forte autonomie dans le domaine des ressources humaines, dans la passation et la gestion des marchés notamment. Par ailleurs, le projet de renaissance du musée porté par les partenaires du GIP et les objectifs afférents impliquent de mettre en place un suivi stratégique et financier important qui nécessitent le déploiement du contrôle interne financier, la création de tableaux de bord de pilotage, l'analyse régulière du développement commercial (évolutions des ventes, enquêtes de marchés...) ainsi que le lancement d'une démarche d'optimisation des coûts.

Ces changements, qui nécessitent la mobilisation de compétences différentes de celles mises en œuvre jusqu'alors, ainsi qu'une réorganisation en profondeur des services administratifs du musée, ont conduit le GIP à solliciter la fin anticipée de mise à disposition d'un collaborateur.

La mise à disposition a pris fin le 15 avril 2020, conformément au délai de prévenance prévu par la convention.

La fin de cette mise à disposition a conduit l'Assemblée Générale de la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne des 17 et 18 mars 2020 à décider la suppression d'un poste budgétaire.

Ce poste budgétaire correspond au poste de responsable administration gestion niveau 7 – emploi manager II, rattaché à la direction des Musées.

Quel que soit le volet concerné, chaque collaborateur bénéficiera d'une approche individuelle. Les mobilités sur des postes à pourvoir dans la région Auvergne-Rhône-Alpes seront privilégiées.

Les situations individuelles feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'application du Statut avec la mise en place par la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne d'actions d'accompagnement individualisées (formations, outplacement, VAE...) dont le coût moyen est estimé à 5 000 € par collaborateur.

Pour le cas où ces suppressions de postes conduiraient à des licenciements, le coût total chargé s'établirait à environ 984 000 euros (hors congés payés, CET et préavis).

Dans le cadre de la Stratégie, du Schéma Régional d'Organisation des Missions et des Schémas sectoriels, et compte tenu de ce qu'il vient d'être exposé, il est demandé à l'Assemblée Générale de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes :

- d'approuver la suppression des quinze postes visés ci-dessus ;
- d'autoriser son Président à prendre toutes les mesures utiles et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de licenciement pour suppression de poste conformément aux dispositions prévues par le statut du personnel administratif des CCI.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 61
Présents : 63
Représentés : 36

Voix pour : 99
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme

Le 29 juin 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes


Philippe GUERAND